



BP 50166  
76204 DIEPPE CEDEX  
Tel : 02 32 90 20 25

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DIEPPOISE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 OCTOBRE 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-deux, s'est réuni en la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOULIER.

**Présents :** Bérénice AMOURETTE, Annick BEAURAIN, Patrick BOULIER, Antoine BRUMENT, Jean-Jacques BRUMENT, Marie-Luce BUICHE (et pour Patricia RIDEL), Florent BUSSY, Frédéric CANTO (hormis de la question n°11 à la question n°14), Emmanuelle CARU-CHARRETON, Yoann COLLIN (à partir de la question n°8), Olivier DE CONIHOUT (à partir de la question n°3 jusqu'à la question n°5, puis à partir de la question n°7), Marie-Laure DELAHAYE, Luc DESMAREST, René DESPREZ (et pour Imelda VANDECANDELAERE), Isabelle DUBUFRESNIL (à partir de la question n°7), Marie-Laure DUFOUR (à partir de la question n°8), Maryline FOURNIER, François GARRAUD (et pour Jean-Henri DUFILS), André GAUTIER (à partir de la question n°5), Jean-Claude GROUT, Pascale GUILBERT, Brigitte HAMONIC, Sarah KHEDIMALLAH, Nicolas LANGLOIS (et pour Sébastien JUMEL), François LEFEBVRE (et pour Dominique PATRIX), Daniel LEFEVRE, Laëtitia LEGRAND, Christophe LOUCHEL, Alain MARATRAT, Carole MAUVIARD, Joël MENARD, Annie OUVRY (à partir de la question n°2 et pour Isabelle POULAIN), Nathalie PARESY, Annie PIMONT, Stéphanie ROBY, Guy SENEAL, Véronique SENEAL et Frédéric WEISZ.

**Absents :** Frédéric CANTO (de la question n°11 à la question n°14), Yoann COLLIN (de la question n°1 à la question n°7), Olivier DE CONIHOUT (aux questions n°1 et n°2, puis n°7), Isabelle DUBUFRESNIL (de la question n°1 à la question n°6), Jean-Henri DUFILS (donne procuration à François GARRAUD), Marie-Laure DUFOUR (de la question n°1 à la question n°7), Dominique GARCONNET, André GAUTIER (de la question n°1 à la question n°4), Laurent HAMELIN, Sébastien JUMEL (donne procuration à Nicolas LANGLOIS), Annie OUVRY (à la question n°1), Dominique PATRIX (donne procuration à François LEFEBVRE), Isabelle POULAIN (donne procuration à Annie OUVRY), Patricia RIDEL (donne procuration à Marie-Luce BUICHE) et Imelda VANDECANDELAERE (donne procuration à René DESPREZ).

**Secrétaire de séance :** Nicolas LANGLOIS.

<b>Nombre de membres Mandat 2020/2026</b>	
Composant le conseil :	46
En exercice :	46
Présents :	38
Procurations :	6
Votants :	44

## FINANCES

### BUDGET PRINCIPAL 2022 – Décision modificative n°2

### EXPOSE DES MOTIFS

*Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°2 suivante au budget principal de Dieppe-Maritime pour 2022 prenant notamment en compte :*

- *Le remboursement de l'avance de trésorerie du budget annexe ZAE,*
- *Un ajustement de crédits concernant une redevance archéologique.*

## PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2002 modifié, portant création de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise,

VU l'instruction budgétaire M14, relative aux opérations budgétaires et comptables des communes et de leurs établissements publics,

VU sa délibération n° 05-04-22/13 du 5 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022 du budget principal,

VU sa délibération n° 28-06-22/36 du 28 juin 2022 adoptant la décision modificative n° 1 du budget principal,

SUR le rapport de M. le Président,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. André GAUTIER et Mme Annie OUVRY (et pour Mme Isabelle POULAIN)),

ADOpte la décision modificative n°2 au budget principal comme suit :

– En section de fonctionnement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6188	512	R	Autres frais divers	-2 000 €	
011	6358	90	R	Autres droits	181 800 €	
<b>Total chapitre 011 – Charges à caractère général</b>					<b>179 800 €</b>	
65	657358	311	R	Subv de fonct. – Autres groupements	1 250 €	
65	657364	815	R	Subv de fonct. – Etablissements à caractère industriel et commercial	-189 000 €	
65	657364	90	R	Subv de fonct. – Etablissements à caractère industriel et commercial	5 950 €	
<b>Total chapitre 65 – Autres charges de gestion courante</b>					<b>-181 800 €</b>	
67	6745	512	R	Subventions aux personnes de droit privé	2 000 €	
<b>Total chapitre 67 – Charges exceptionnelles</b>					<b>2 000 €</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>					<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

– En section d'investissement :

Chapitre	Nature	Fonction	Type (1)	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2031	020	R	Frais d'études	3 234 €	
20	2031	90	R	Frais d'études	-181 800 €	
<b>Total chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>					<b>-178 566 €</b>	
21	2135	020	R	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	-3 234 €	
<b>Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>					<b>-3 234 €</b>	
16	1641	01	R	Emprunts		-229 275 €
<b>Total chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés</b>						<b>-229 275 €</b>
27	27638	90	R	Créances – Autres établissements publics		47 475 €
<b>Total chapitre 27 – Autres immobilisations financières</b>						<b>47 475 €</b>
<b>Total section d'investissement</b>					<b>-181 800 €</b>	<b>-181 800 €</b>

(1) R : opération réelle – O : opération d'ordre ordinaire – P : opération d'ordre patrimoniale

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Pour extrait certifié conforme au registre,



Le Président,

Patrick BOULIER

Acte exécutoire en application de la loi du 2 mars 1982 modifiée.

Transmis au contrôle de légalité le

Affiché le

Notifié le

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.